



Déclaration préalable des élus de la FSU au CSASD du 12 février 2026

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA-SD,

La FSU 78 exprime sa profonde solidarité avec notre collègue agressée au collège de Sanary-sur-Mer, ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement. Nous lui adressons tout notre soutien et lui souhaitons un prompt rétablissement. Cette agression, commise par un élève de 14 ans qui, en pleine classe a porté plusieurs coups de couteau à son enseignante, rappelle brutalement la réalité des violences auxquelles sont exposés les personnels de l'Éducation nationale. Ces actes ne peuvent être ni banalisés ni instrumentalisés. Ils posent une question essentielle : celle des conditions d'exercice du métier d'enseignant, de la santé mentale de nos jeunes et du climat scolaire, dans un contexte de dégradation continue des moyens humains et éducatifs. La sécurité des personnels et des élèves ne peut se réduire à des réponses uniquement sécuritaires. Elle exige une politique éducative ambitieuse : plus de moyens, plus de prévention, plus d'accompagnement, plus de temps éducatif, et une reconnaissance réelle du travail des personnels.

Ce CSA se tient cette année après de rocambolesques rebondissements de calendrier, entre l'adoption tardive du budget par 49.3 et les cafouillages du Ministère. Si nous ne pouvons nous satisfaire, en particulier du non respect des délais réglementaires concernant l'envoi des documents préparatoires, nous remercions la Direction Académique et tout particulièrement Mme la Secrétaire Générale, de son souci d'assurer le dialogue avec les élus des personnels, et la tenue des instances dans des conditions certes imparfaites, mais les meilleures possibles, au vu de circonstances exceptionnelles extérieures à notre département. Nous avons appris à cette occasion l'existence des "huit jours yvelinois" avant l'envoi des documents préparatoires - qui n'en compteraient en réalité que sept. Nous tenons à rappeler notre attachement au respect du délai réglementaire de 8 jours, sur lequel nous refusons de transiger lorsque rien ne le justifie. Nous remercions, une fois n'est pas coutume, l'ensemble des services de la DOS pour l'ensemble du travail de préparation, de l'envoi des convocations à la réalisation des documents de très grande qualité, et la clarté et la précision de leurs réponses lors du groupe de travail. Loin d'être une formalité inlassablement renouvelée chaque année, ces remerciements sont profondément sincères et appuyés

Nous continuons cependant à réclamer le même niveau de transparence pour les documents de lycée, et ne comprenons pas que des informations qui devraient être connues de tous ne puissent être partagées, sauf à vouloir dissimuler le fait que l'on n'alloue pas aux lycées toutes les heures auxquelles les élèves ont droit, ou à cacher la baisse continue des marges, désormais réduites à la portion congrue, et le nombre d'heures volatilisées suite à la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle et de la réforme Blanquer du lycée général et technologique. Nous renouvelons notre demande, formulée lors du groupe de travail, de connaître le nombre d'heures de marge allouées aux lycées dont l'IPS est inférieur à 130.

Comme le précise l'article 421-2 du Code de l'Éducation, la répartition des moyens en heures est de la compétence du CA et non du seul chef d'établissement. En ce sens, il est essentiel que les TRMD soient présentés en CA et soumis au vote, en garantissant la possibilité à tout membre élu d'amender le projet présenté par le chef d'établissement. Puisque les CA doivent impérativement se prononcer dès le mois de février sur les créations et suppressions de postes, qui découlent de la répartition des moyens par discipline, ce vote doit avoir lieu dès maintenant.

Nous dénonçons le budget 2026, un budget d'austérité, qui résulte d'un choix politique, celui de ne pas faire contribuer davantage les plus riches. Plus personne ne peut fermer les yeux sur la grave crise que traverse l'éducation nationale, qui va être encore plus fragilisée par les choix budgétaires effectués. Le gouvernement prend pour prétexte la baisse démographique pour justifier les suppressions de postes. Pourtant depuis 2017, plus de 10 000 postes ont été supprimés dans le second degré alors que les effectifs étaient encore en hausse. Alors qu'il faudrait créer 45 000 emplois pour retrouver le taux d'encadrement de 2006, le Ministère doit cesser d'instrumentaliser la baisse démographique à des fins politiques et de communication, et créer massivement des postes pour redonner les moyens de fonctionner à une école qui s'effondre.

Nous alertons sur les problèmes de remplacement affectant tout particulièrement les SEGPA. Au collège Blaise Pascal de Plaisir, personne n'est nommé sur le poste d'une enseignante partie en retraite depuis le mois de Novembre. Au collège Pergaud de Maurepas, la professeure en arrêt maladie n'est remplacée que très ponctuellement par une remplaçante brigade CAPPEI. Une professeure de champ professionnel HAS en formation CAPPEI, n'est pas remplacée lorsqu'elle part en formation. A Fontenay le Fleury, Aubergenville, les directrices de SEGPA en arrêt maladie ne sont pas remplacées. Des enseignants sont dissuadés de suivre des formations CAPPEI en raison de la pénurie de remplaçants. Une fois encore, ce sont les élèves les plus fragiles qui sont impactés par la pénurie de remplaçants, désormais systémique.

En lycée, l'enveloppe départementale distribuée était en baisse à l'issue du GT, et le taux d'encadrement, déjà trop faible, encore un peu plus dégradé que les années précédentes. Pour le collège, la dotation départementale continue de baisser plus rapidement que les effectifs, le taux d'encadrement sera donc une nouvelle fois en baisse l'an prochain. La FSU rappelle sa revendication de limiter les effectifs à 20 élèves par classe en collège (16 en éducation prioritaire), 24 élèves par classe en lycée général, technologique et professionnel (20 pour les lycées qui devraient relever de l'éducation prioritaire), et 12 élèves en CAP. Nous continuons à dénoncer le non respect dans notre département des seuils réglementaires d'effectif par classe en ULIS, qui ne devraient pas dépasser 10 élèves par classe en collège et en lycée

Pour la rentrée 2026, la mise en place des groupes de niveaux en mathématiques et en français sur les niveaux 6e et 5e, mesure largement rejetée par la communauté éducative, devient facultative. La FSU se félicite de voir que ces groupes ne sont plus obligatoires. Cependant, le texte en l'état laisse au niveau local la décision du maintien des groupes de niveau, il détricote encore un peu plus les cadres

nationaux et continue de construire un collège à deux vitesses qui aggrave les inégalités sociales et scolaires. La FSU continue à se mobiliser pour la suppression totale de ce dispositif et pour en finir définitivement avec le choc des savoirs.

La FSU dénonce le plan "800 collèges" comme une nouvelle attaque contre l'Éducation prioritaire. Élaborée initialement en fonction des résultats en français et mathématiques aux épreuves du DNB, la liste des collèges contourne la carte de l'Éducation prioritaire et fait de nouveau planer l'ombre d'un projet politique de fin de labellisation. Ce projet n'offre pas de moyens supplémentaires pour améliorer les conditions d'encadrement des élèves. Pourtant, depuis 2017, ces établissements ont subi une érosion de leurs moyens, qui se traduit notamment par une augmentation du nombre d'élèves par classe. Ce plan "800 collèges" prétend imposer des expérimentations pédagogiques et contrats d'objectifs qui font porter injustement la responsabilité des inégalités scolaires sur les personnels d'enseignement. Il poursuit une logique managériale en s'attaquant à la liberté pédagogique et en mettant les équipes sous pression constante. Cette nouvelle réforme porte en filigrane le projet de l'École fondamentale pour certains établissements. A l'opposé de cette école du tri social la FSU défend un projet d'école émancipatrice par les savoirs, pour toutes et tous les élèves.

La FSU demande l'abandon de cette réforme. Elle revendique des moyens pour une nouvelle carte élargie, incluant les lycées, avec 16 élèves par classe maximum en collège et des équipes pluriprofessionnelles complètes.

Lors du dernier CSAMEN, le Ministre a enfin reconnu, tant l'échec du parcours différencié, que l'avancement des examens en mai. Il est maintenant nécessaire que des annonces rapides soient effectuées sur le calendrier, mais aussi que les différents dispositifs pédagogiques soient questionnés et évalués. La proposition de carte des formations professionnelles actée en décembre 2025 n'offrira pas davantage de choix d'orientation aux élèves dans un contexte de saturation des établissements. Ce sont donc, pour la rentrée à venir sur le département, de très nombreux élèves qui n'auront pas l'orientation voulue voire pas d'orientation du tout. Le maintien de certains ajustements et les quelques places ouvertes ne suffiront pas à accueillir les montants de 3ème et encore moins certains élèves de CAP qui voudraient continuer leurs études en bac professionnel.

Il paraît également probable que la DSDEN dépasse dans certains établissements les seuils d'effectifs au détriment des conditions de travail et d'étude. Dans les documents, il est à noter certains écarts importants entre les effectifs prévisionnels et le constat de rentrée. Pourtant les effectifs prévisionnels sont revus à la baisse d'une manière importante alors même que certains ajustements ont été pérennisés. C'est le cas notamment des lycées Weil, Bolland, Perrin ou Matisse. Nous nous inquiétons aussi de la situation du lycée Senghor de Magnanville qui voit ses effectifs augmenter alors même qu'il a déjà dépassé sa capacité d'accueil théorique, ce qui pose de réels problèmes de sécurité.

Le 7 janvier dernier, le Sénat a rejeté la proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les 148 000 AESH de l'Éducation Nationale sans que la loi de 2005 serait restée lettre morte. Le ministre de l'Éducation s'est lui-même opposé à cette proposition. Profession très majoritairement féminisée (93 % de femmes), les AESH sont maintenu·es, par choix politique, sous le

seuil de pauvreté. Cette précarisation financière, à laquelle s'ajoutent des conditions de travail dégradées, met à mal l'accompagnement des élèves et alimente la fuite du métier. Cet épisode parlementaire, au-delà d'une simple divergence législative, révèle bien le mépris du gouvernement à l'égard des AESH et des élèves relevant de l'école inclusive. Si cette proposition de loi en faveur des AESH n'est pas la première à essayer un revers au Sénat ou à l'Assemblée Nationale, elle aurait cependant pu marquer une avancée dans un contexte où il y a urgence : à la rentrée dernière, près de 49 000 élèves étaient encore privé·es d'accompagnement et de nombreux élèves accompagné·es ne le sont pas à la hauteur de leurs besoins. Les équipes éducatives comme les familles sont laissées trop souvent seules face à des situations complexes. Cette situation n'est plus acceptable. Pourtant, le gouvernement n'a aucun problème à dégrader leurs conditions de travail, entre autres par le biais des PIAL et maintenant des PAS dont la FSU demande la suppression.

L'austérité budgétaire a aussi pour effet de transférer vers les collectivités territoriales un nombre croissant de compétences sans budget afférent. Le Conseil Départemental a alors beau jeu de dénoncer la baisse des subventions d'état pour justifier ses choix en matière de politique éducative. Nous vous alertons, M. Le Directeur Académique, les effets de l'arrêt du dispositif SIEL+, qui prive certains les établissements des moyens financer l'accès aux piscines, alors que tous les élèves doivent pouvoir accéder au savoir nager et au développement de compétences aquatiques. Si nous avons toujours dénoncé le budget SIEL+, accordé sous condition de projets et par nature inégalitaire, nous réclamons que ce budget soit réinjecté dans les DGH de manière équitable. Nous dénonçons aussi les dépenses faites en faveur notamment du numérique éducatif, au détriment d'autres dépenses essentielles, telles que les subventions permettant aux élèves d'accéder aux équipement sportifs. Si cela ne relève pas de votre compétence, Monsieur le Directeur Académique, il est néanmoins de votre responsabilité de veiller à ce que les établissements disposent des moyens matériels de pour mettre en œuvre les programmes, notamment en éducation physique et sportive.

Pour conclure, face au mépris et à la volonté constante des gouvernements macronistes de porter atteinte au service public d'éducation et à la démocratisation de l'école, une nouvelle fois illustrée par la préparation de rentrée 2026 dans l'Éducation nationale, la FSU appelle les personnels, à se mobiliser à l'occasion de l'appel à la grève et à la manifestation du mardi 17 février.